

Garantir la santé et la sécurité des intérimaires !
Campagne européenne 2018 - 2019

Bruxelles, le 30 mars 2018

La Direction générale du Contrôle du bien-être au travail (SPF Emploi) organise une campagne relative à la sécurité et la santé des travailleurs intérimaires. Cette campagne s'inscrit dans le cadre d'une campagne européenne organisée par le Comité européen des hauts responsables de l'Inspection du travail. Elle comporte aussi un volet relatif aux travailleurs intérimaires transfrontaliers.

Cette campagne, qui vise l'amélioration des conditions de sécurité et de santé des travailleurs intérimaires, est organisée durant l'année 2018.

Travail intérimaire

Le recours au travail intérimaire a considérablement augmenté ces dernières années. Or, les travailleurs intérimaires appartiennent à un groupe de travailleurs vulnérables. En effet, différentes études démontrent que les travailleurs temporaires seraient plus souvent victimes d'accident du travail que les travailleurs de l'entreprise même. La cause pourrait en être qu'ils sont moins informés des risques pour leur sécurité et leur santé.

Campagne d'inspection 2009

Lors de la campagne menée en 2009 par le Contrôle du bien-être au travail dans le secteur de l'emploi temporaire, plusieurs lacunes avaient déjà été souvent identifiées : « *Dans la moitié des cas, les fiches de poste de travail manquaient, étaient mal remplies ou incomplètes* », explique Luc Van Hamme, coordinateur de la campagne pour le Contrôle du bien-être au travail. « *Dans 60% des cas, les formulaires d'évaluation de la santé manquaient. Chez les utilisateurs, l'analyse des risques étaient souvent non effectuée, la formation appropriée non fournie, ou les équipements de protection individuelle étaient manquants,...* »

Campagne européenne 2018-2019

Le Contrôle du bien-être au travail mettra cette campagne européenne en œuvre via une campagne d'inspection nationale portant sur le respect de la réglementation relative au bien-être dans les agences de travail intérimaires et les entreprises qui font appel à des travailleurs intérimaires.

L'ensemble des huit directions régionales de l'inspection du travail belge (Contrôle du bien-être au travail) seront mobilisées.

Ainsi, au moins **32 agences intérimaires et 160 entreprises utilisatrices seront contrôlées.**

Kris Peeters, Ministre de l'Emploi: « *La sécurité et le bien-être au travail doivent être appliqués de la même manière pour les employés intérimaires que pour les autres employés. En participant à une campagne européenne, nous pouvons échanger nos expériences et apprendre les uns des autres. Cela permet également de résoudre les problèmes transfrontaliers. La Belgique coopère toujours pleinement dans ce type de campagnes.* »

Collaboration internationale

Enfin, il est important de souligner que la campagne européenne comporte un **volet transfrontalier** qui ciblera les agences de travail intérimaire étrangères qui détachent des travailleurs intérimaires en Belgique. Ce volet sera réalisé par des équipes communes d'inspecteurs des deux pays. Ces équipes contrôleront tant l'agence intérimaire que les utilisateurs. Dès lors, la Belgique a entamé des démarches afin de constituer des équipes avec les collègues français, polonais, portugais, roumains et espagnols.

Objectifs et analyse

Les principaux objectifs poursuivis par cette campagne nationale sont :

- 1. Promouvoir et améliorer la santé et la sécurité des travailleurs intérimaires ;**
- 2. Informer les employeurs (agences intérimaires et entreprises utilisatrices), les travailleurs intérimaires et les partenaires sociaux afin de les sensibiliser à la sécurité et la santé des travailleurs intérimaires.**

L'analyse des données collectées au cours de cette nouvelle campagne nationale permettra également à l'inspection de réaliser une étude comparative entre les résultats obtenus cette année et les résultats obtenus en 2009.

Liens utiles :

Site Internet de la campagne européenne :

<https://www.european-temporary-work-campaign.eu/>

Sites internet belges intéressants:

Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail

www.beswic.be

Le site web du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale

www.emploi.belgique.be

Service Central de Prévention pour le Secteur de l'intérim

www.p-i.be

Plus de chiffres sur le travail intérimaire sur la page Statistiques du site web du SPF Emploi:

<http://www.emploi.belgique.be/moduleDefault.aspx?id=23466>

Informations complémentaires :

Luc Van Hamme

Conseiller général, Direction générale Contrôle du bien-être au travail

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

luc.vanhamme@emploi.belgique.be

02 233 45 20

0479 99 58 85

A propos du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale contribue au développement de l'emploi et est chargé de l'amélioration de la qualité du travail dans les contextes belge, européen et international. A cette fin, il concilie les intérêts des travailleurs et des employeurs en assurant des conditions de rémunération et de travail de qualité et en favorisant la création et le maintien des emplois nécessaires au progrès social et économique. Pour ce faire, il réalise des recherches, analyses et études, nous établissons le cadre juridique nécessaire, il veille au bon déroulement du dialogue social et prévient les conflits collectifs et assure l'application des normes par la promotion, la prévention, le contrôle et la sanction. Le SPF dispose d'une expertise multiple et d'une grande expérience ainsi que de services impartiaux de contrôle du respect du droit de travail. Il jette des ponts vers et entre ses parties prenantes, particulièrement les partenaires sociaux.